

# LE LIS MARTAGON

## AG du 13 novembre 2020

### A Boisset-Saint-Priest

En raison de la pandémie de Covid 19, l'assemblée générale qui avait été repoussée, s'est déroulée en configuration restreinte avec consultation des adhérents par correspondance.

Après consultation écrite, 32 votes par correspondance ont été retrouvés.

### Rapport moral (2019/2020)

L'association a poursuivi en 2019/2020 son rôle de « veille » sur le site : état de la faune et de la flore, du sentier pédagogique, respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 20 septembre 2016.

#### **Pour mémoire, l'arrêté préfectoral prévoit :**

- . pour une durée de 30 ans
- . le renouvellement de l'autorisation de 99 (138 000 m<sup>2</sup>) avec l'intégration dans le périmètre d'une zone technique de 46 700 m<sup>2</sup> (accès, bureaux et ateliers, plateformes, stocks)
- . l'extension en surface de l'exploitation (+ 50 000 m<sup>2</sup>)
- . l'extension d'extraction en profondeur jusqu'à la cote 445 NGF (+ 30m de profondeur par rapport à l'autorisation de 99 et + 35m par rapport à la cote atteinte en 2016)
- . le déplacement des installations et leur remplacement
- . pour une production annuelle identique à l'ancienne autorisation : 200 000t en my, 220 000t maxi.

Les services de l'État assurent un contrôle administratif sur la bonne application de l'arrêté. Notre association peut, le cas échéant, attirer leur attention sur des points qui nous paraîtraient litigieux.

L'exploitation relève également de l'arrêté du 13 juillet 2016 autorisant « la destruction et la perturbation de site et d'espèces animales et végétales protégées », qui l'oblige à des mesures compensatoires. Il prévoit que le respect de ces mesures soit contrôlé par des organismes spécialisés et indépendants. La Frapna/FNE qui assurait ce rôle pour la flore a été évincée au profit du bureau d'études Nature Consultants de M. Mann, qui dirige par ailleurs le bureau d'études CEM (Carrières et Eaux Minérales), ce qui nous paraît nuire à la neutralité du suivi.

Deux moments forts nous permettent d'avoir des informations et un espace de discussion : le comité de pilotage du sentier Montclaret (qui n'a pas pu avoir lieu en 2020 à cause de la pandémie) et la commission de suivi de la carrière.

#### **- Commission de suivi de la carrière le samedi 17 octobre 2020 sur le site de la carrière**

Présents : Entreprise Thomas (P. DUSART + 2 responsables du site), CEM (P. MANN et son épouse/collaboratrice), Mairies St-Georges (M. le Maire et une grande partie du nouveau conseil municipal), LM (3), Conservatoire des Espaces Naturels (Anne Wolff).

Les représentants de la DDT, des services voirie du département, de la Frapna/FNE étaient absents (problème du samedi souligné par le Lis martagon).

111 000 t ont été extraites en 2019/2020 (pour 220 000 autorisées, 145 000 en 2016/17 avec la ZA des Plaines, 126 000 en 2017/18 et 113 000 en 2018/19), 7 tirs de mine effectués. Les mesures de bruit, vibration, poussières se font toujours tous les 3 ans. Les normes fixées par l'État sont très loin d'être atteintes par la carrière de Montclaret mais elles sont notoirement hautes de l'avis même du carrier. Les retombées de poussières mesurées en 2018 n'atteignaient pas 50 mg/m<sup>2</sup>/jour pour une valeur seuil de 350 mg mais ne sont pas caractéristiques à cause de fortes pluies.

Les travaux d'installation de la plateforme de traitement en vue du déplacement des engins (où ils devraient être moins visibles et moins bruyants) ont commencé début octobre et devraient finir avant la fin de l'année.

Le Schéma Régional des Carrières qui est en cours de rédaction prévoit la disparition des exploitations alluvionnaires ; les carriers s'y opposent et veulent équilibrer alluvionnaires et roches dures.

Côté environnement :

On nous a annoncé le retour du grand-duc sur le site (un couple avec nichée) et l'apparition du triton palmé.

Deux plantes rares et protégées ont bénéficié de la météo : le micrope dressé et le buplèvre .

Tous les rapports de suivi sont transmis et consultables en mairie de St-Georges.

Lors de la visite sur le terrain, nous avons pu voir de grands changements du site, plus clair (organisation des cheminements, état des pentes, pancartes...).

La coupe géologique remarquable, en limite sud-ouest de l'exploitation, est de moins en moins visible mais, aux dires du carrier, pourrait réapparaître plus bas.

Les argiles extraites à l'emplacement de la plateforme de traitement n'ont pas pu être commercialisées et ont été mises en merlon à l'ouest du site (il recouvre l'ancienne piste et arrive à la hauteur des panneaux de la plateforme pédagogique).

Le Lis martagon a souhaité, en accord avec M. Mann, que ce merlon soit rabaissé et rééquilibré avec le merlon nord-ouest qui devrait accueillir la suite du sentier pédagogique avec vue sur la carrière et sur la coupe géologique.

Le Lis martagon a rappelé des points à veiller : la vue depuis la plateforme du sentier actuel, la stabilité des pentes au nord du côté où poussent les lis martagon, les règles d'ouverture/fermeture du sentier et de la signalisation.

### **- Sentier pédagogique**

Le comité de pilotage 2020 n'a pas pu avoir lieu. Anne Wolff, responsable du sentier au CEN, était présente à la commission de suivi de la carrière. Elle a présenté le CEN, la protection des pics basaltiques et le sentier pédagogique. Elle a signalé que l'Office du tourisme Loire-Forez s'intéresse au site et qu'une visite est prévue en novembre pour présenter le sentier aux responsables de l'Office.

### **- Actions de l'association prévues**

Poursuivre notre rôle de veilleurs :

En étant le plus présents possible sur le site et dans les instances (CLIS, comité du sentier) En étant en contact avec les organismes et les « experts » sur les différentes questions pour développer nos connaissances et nos contacts pour mettre en valeur le site Avec l'aide de vous tous et des riverains pour relayer les problèmes et nuisances.

***Le rapport moral est accepté par 32 votes pour/0 vote contre, 0 abstention.***

## Rapport financier (exercice 2019)

<b>EN CAISSE AU 1ER JANVIER 2019</b>	<b>3 005,88</b>
<b>RECETTES :</b>	<b>313,00</b>
<b>COTISATIONS :</b>	
<b>DEPENSES :</b>	<b>137,04</b>
ASSURANCE : 71,85	
ASSEMBLEE GENERALE : 34,19	
COTISATION FRAPNA : 31,00	
<b>RESULTAT EXERCICE 2019</b>	<b>175,96</b>
<b>SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019</b>	<b>3 181,84</b>

*Les comptes sont adoptés par 32 votes pour/0 vote contre, 0 abstention.*

## Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du CA ( minimum de 9) sont renouvelables par moitié chaque année.

Françoise et Jean-Marc Poyet ne souhaitant pas renouveler leurs mandats pour raison personnelle, les membres sortants en 2020 et se représentant sont :

Simone Duplan

Dominique Arnaud

Maryse et André Rochette

Stéphanie Thuilier

**Les membres du conseil d'administration sont renouvelés par 32 votes pour/0 vote contre, 0 abstention.**